

## PROTEGER LA ROUTE : UN DEFI CITOYEN !

Plus qu'une simple infrastructure, la route est devenue un élément essentiel de nos activités quotidiennes et du développement de la Nation. En la considérant comme " patrimoine ", nous sommes tous conscients de l'impérieuse nécessité de la conserver. C'est en ce sens que le Gouvernement camerounais a autorisé à partir de 2003, l'organisation d'une Journée Nationale de Protection du Patrimoine Routier, afin de marquer périodiquement un temps d'arrêt pour évaluer notre engagement commun à protéger le bien économique et collectif qu'est la route. Cette interpellation s'adresse autant aux pouvoirs publics qu'aux transporteurs, camionneurs, usagers, entrepreneurs et riverains du domaine routier.

Cette année, les manifestations marquant la célébration de la Journée Nationale de Protection du Patrimoine Routier se déroulent du 23 au 25 octobre 2008, sous le thème " Protection du patrimoine routier, une contribution efficace à la croissance économique et au développement de la nation ".

Il s'agit d'un défi majeur, qui exige une mobilisation permanente. En effet, nous pouvons tous constater pour le regretter, que ce réseau subit généralement une dégradation précoce du fait des atteintes volontaires ou inconscientes aux ouvrages routiers et à leurs dépendances. Ce faisant, les auteurs sapent les efforts déployés notamment par les pouvoirs publics et les partenaires au développement pour doter le pays d'un réseau routier viable indispensable à notre essor économique.

C'est le lieu de rappeler que le Gouvernement camerounais, sous la haute impulsion du Chef de l'Etat, son Excellence Paul Biya, est fortement conscient des enjeux économiques et sociaux de la protection du patrimoine routier. Il y a plus d'une décennie qu'a été promulguée la loi n° 96/07 du 8 avril 1996, qui constitue l'armature du dispositif législatif et réglementaire de la protection du patrimoine routier au Cameroun. Ce dispositif a été renforcé par l'adoption au niveau sous régional du Code Communautaire de la route CEMAC, en vigueur dans tous les pays de la communauté. En outre, l'adoption en 2003 du Plan directeur consensuel des transports en Afrique Centrale confère au Cameroun des responsabilités particulières vis-à-vis des pays voisins, notamment en leur garantissant des couloirs de transit viables et sûrs, pour soutenir le développement économique et l'intégration de la sous-région. Par ailleurs, au sein même du département ministériel des travaux publics, le dispositif institutionnel a été renforcé avec la création d'une Division de la Protection du Patrimoine et de l'Environnement Routiers, pour assumer avec plus d'efficacité les missions spécifiques de protection de la route et de son environnement.

Cependant, en dépit des progrès enregistrés, il faut reconnaître que ces mesures n'ont pas encore permis d'atteindre toute l'efficacité recherchée. Nous enregistrons toujours et de manière récurrente des dégradations de diverses natures, en tête desquels l'usure des chaussées du fait de l'intensité croissante du trafic, l'incivisme des usagers qui violent régulièrement la réglementation sur le contrôle de charges et les règles de circulation par temps de pluie. Sont également indexées, les dégradations dues aux accidents de la circulation et pour lesquels le Ministère des Travaux Publics va désormais demander réparation auprès des tribunaux. Nous stigmatisons par ailleurs les autres comportements qui portent un coup sérieux à l'environnement routier à l'instar des dépôts de déchets et des lubrifiants sur les chaussées et trottoirs, les brûlis sur les accotements, les plantations aménagées à l'intérieur des ouvrages de drainage et sur les talus, les pneus brûlés (ou incendiés) en pleine chaussée comme on l'a vécu dans nos cités lors des malheureux incidents de février 2008, etc.

Toutes ces atteintes au patrimoine routier montrent que nos efforts d'information, d'éducation et de communication, malgré leur intensité, demandent à être poursuivis en direction des acteurs, usagers et riverains de la route. Il s'agit d'accroître leur prise de conscience sur les comportements néfastes à la durabilité des routes, ainsi que sur les avantages qui peuvent être tirés des actions de préservation du patrimoine routier et de son environnement.

Au cours de la présente édition de la Journée Nationale de Protection du Patrimoine Routier, il s'agit en particulier de mettre l'accent sur la nécessité de protéger les routes en terre qui

constituent plus de 90 % du réseau routier. Il faut à ce titre insister sur le respect des barrières de pluies, limiter la circulation sur ce réseau par temps de pluie, mais aussi savoir se soumettre au respect des charges légales autorisées.

C'est pourquoi, j'en appelle vivement à tous les acteurs, institutionnels, transporteurs, camionneurs, usagers, riverains, et toute la communauté dans son ensemble à prendre en considération la route comme ce bien commun qui nous garantira la sécurité dans notre marche vers le développement individuel et collectif auquel n'a de cesse de nous convier le Chef de l'Etat ,S.E. Paul BIYA, Président de la République du Cameroun.

Respectons donc nos routes, protégeons ces ouvrages et leurs dépendances pour faciliter nos déplacements, favoriser la création des richesses et garantir un avenir meilleur aux générations futures.

**Bernard MESSENGUE AVOM**  
*Ministre des Travaux Publics*